

OUTILLAGE À FOURNIR PAR LE CANDIDAT

TENUE PROFESSIONNELLE OBLIGATOIRE

- 1 veste professionnelle
- 1 tablier
- 1 calot ou 1 casquette ou 1 charlotte
- 1 pantalon professionnel
- 1 paire de chaussures de sécurité antidérapantes

PETIT MATÉRIEL

- 1 rouleau
- 2 coupe-pâte (1 arrondi, 1 angle droit)
- 1 couteau de tour
- 1 lame à scarifier
- 1 pinceau
- 1 thermomètre
- 1 paire de ciseaux
- 1 couteau d'office
- 1 corne
- 1 palette coudée
- 1 fouet
- 1 brosse

- Une calculatrice et le nécessaire pour écrire

DOCUMENTS AUTORISÉS

Un cahier de recettes personnel avec les différentes étapes de travail est autorisé. Mais, ne sont pas autorisés les organigrammes, les photos et les schémas. En cas de non-conformité, il ne sera pas autorisé pour l'épreuve. En cas d'oubli, aucun autre document ne sera fourni au candidat par les examinateurs.



Les téléphones portables, « smartphones », tablettes tactiles et, de manière générale, tout appareil doté d'une mémoire électronique (ex : calculatrices programmables) permettant la prise de photographies et / ou la consultation de fichiers **doivent être impérativement éteints et rangés dans le sac du candidat.** L'utilisation de ces appareils est interdite et est susceptible de poursuites pour tentative de fraude par l'autorité académique.

MATÉRIEL A FOURNIR PAR LE CANDIDAT	Examen : CAP Boulanger	Session 2020
	Épreuve : EP2 - Production	Page 1/1